

# 2020

# Rapport d'activité



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
11 JUIN 2021

---

# Table des matières

<b>Mot du Président</b>	<b>2</b>
<b>La vis statutaire du Synofdes</b>	<b>3</b>
<b>Chiffres clés adhérents 2020</b>	<b>4</b>
<b>Services aux adhérents</b>	<b>5</b>
<b>Dialogue social : quel bilan pour le synofdes ?</b>	<b>6</b>
<b>Influence et lobbying</b>	<b>8</b>
<b>Événements nationaux</b>	<b>10</b>
<b>Partenariats</b>	<b>10</b>
<b>Communication</b>	<b>10</b>

# Mot du Président

L'année 2020 a bouleversé les équilibres que nos entreprises s'efforcent de trouver d'ordinaire.

Équilibre entre consolidation et innovation, entre exigences financières et exigences qualité, entre contraintes du court terme et nécessité de se projeter dans l'après-crise, entre notre devoir d'accompagner les compétences de nos salariés et le besoin d'embarquer très vite de nouvelles capacités issues des nouvelles technologies. La liste peut être longue des synthèses et des nouveaux équilibres qui s'imposent à nous dans une période où nous pouvons avoir le sentiment de ne pas avoir toutes les cartes en main pour se projeter sereinement.

Durant cette crise le Synofdes, avec nos collègues d'Hexopée, a été sur le pont immédiatement et en contact permanent avec le Ministère du Travail pour défendre vos intérêts, notamment économiques, dans les conditions dégradées de la continuité pédagogique qui s'imposait au secteur. Nous avons interpellé le Gouvernement par une question parlementaire sur la situation difficile des organismes de formation. Nous avons activement participé à la rédaction d'un protocole sanitaire sectoriel agréé par les ministères du Travail et de la Santé, en même temps que nous mobilisons des moyens pour concevoir et mettre gratuitement à disposition de nos adhérents une application visant à sécuriser vos protocoles internes afin de protéger nos salariés et votre responsabilité d'employeur.

La continuité des services assurés pour nos adhérents, dans un contexte qui requiert l'actualisation permanente des données, nous a amenés à vous adresser plusieurs sondages ou enquêtes afin d'avoir un état de la situation le plus fidèle possible. Les analyses que nous avons pu faire ont débouchées sur plusieurs constats et la mise en œuvre d'actions en urgence.

Les constats révèlent des situations très contrastées selon le positionnement de chacun d'entre nous : une forte résilience voire une adaptation grâce à des aides bien identifiées mais dans une débauche d'énergie mettant à rude épreuve direction, encadrement et salariés. Tandis que d'autres parmi nous, souvent de tailles plus modestes, se sont retrouvés dans des situations où leur survie à court terme se trouvait engagée.

C'est à partir de ces constats de situation que nous avons interpellé et mené des concertations avec l'ensemble des financeurs afin que le paiement des prestations soit adapté aux situations rencontrées. Nous avons discuté en même temps et de façon permanente avec le Haut-commissariat aux Compétences et le cabinet de la ministre du Travail afin que soit mis en place rapidement les dispositifs d'aide et d'appui aux mutations. Si le premier a pu déboucher, inégalement, sur des adaptations, il faut admettre que sur le second point il faudra attendre 2021 pour voir se déployer en dehors d'initiatives régionales un véritable plan spécifiquement dédié aux organismes de formation financé par l'État dans le cadre du Plan de relance.

Les travaux paritaires au sein de notre branche ne se sont pas interrompus et ont pu déclencher la signature en fin d'année d'un accord relatif à la formation de nos salariés. Un accord qu'il va s'agir de mettre en œuvre sur le plan financier dans le cadre d'une contribution conventionnelle progressive mais aussi et surtout dans le cadre d'une véritable réflexion concernant l'évolution de nos métiers.

L'arrivée au troisième trimestre 2020 de notre Secrétaire générale, Élodie Salin, doit nous permettre de mettre en cohérence cette réflexion prospective tout en renforçant notre présence et l'animation de notre réseau.

**Michel CLÉZIO**

# La vie statutaire du Synofdes

## Un conseil d'administration renouvelé en 2020

- **M. Frédéric Bardeau**  
Simplon - Ile-de-France
- **M. Robert Baron**  
Ligue de l'Enseignement - Président  
du CFA de l'Éducation populaire
- **M. Nasser Berdous**  
IDELFE - Ile-de-France
- **M. Benoit Bermond**  
Laser Formation - Ile-de-France
- **Mme Jeanine Chapot**  
IFRA - Auvergne-Rhône-Alpes
- **Mme Mylène Chassang**  
ACPM - Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- **M. Michel Clézio**  
CFP - Pays-de-la-Loire
- **M. Franck Combat**  
SJT - Ile-de-France
- **M. M'Hammed Fariss**  
AIFOR - Hauts-de-France
- **M. Éric Jean Denis Fontaine**  
Institut de développement international  
des Savoirs - La Réunion
- **M. Philippe Genin**  
ADEF - Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- **Mme Pascale Gerard**  
AFPA - National
- **Mme Catherine Maillan**  
SIGMA - Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- **M. Maurice Monoky**  
ADAPEP AFP2I - Hauts-de-France
- **Mme Murielle Pecassou**  
INSUP - National
- **M. Vincent Seguela**  
Léo Lagrange - Pays-de-la Loire/National
- **M. Rachid Soleimani**  
Apprentis d'Auteuil - Provence-Alpes-  
Côte-d'Azur
- **M. Schany Taix**  
CIBC - National

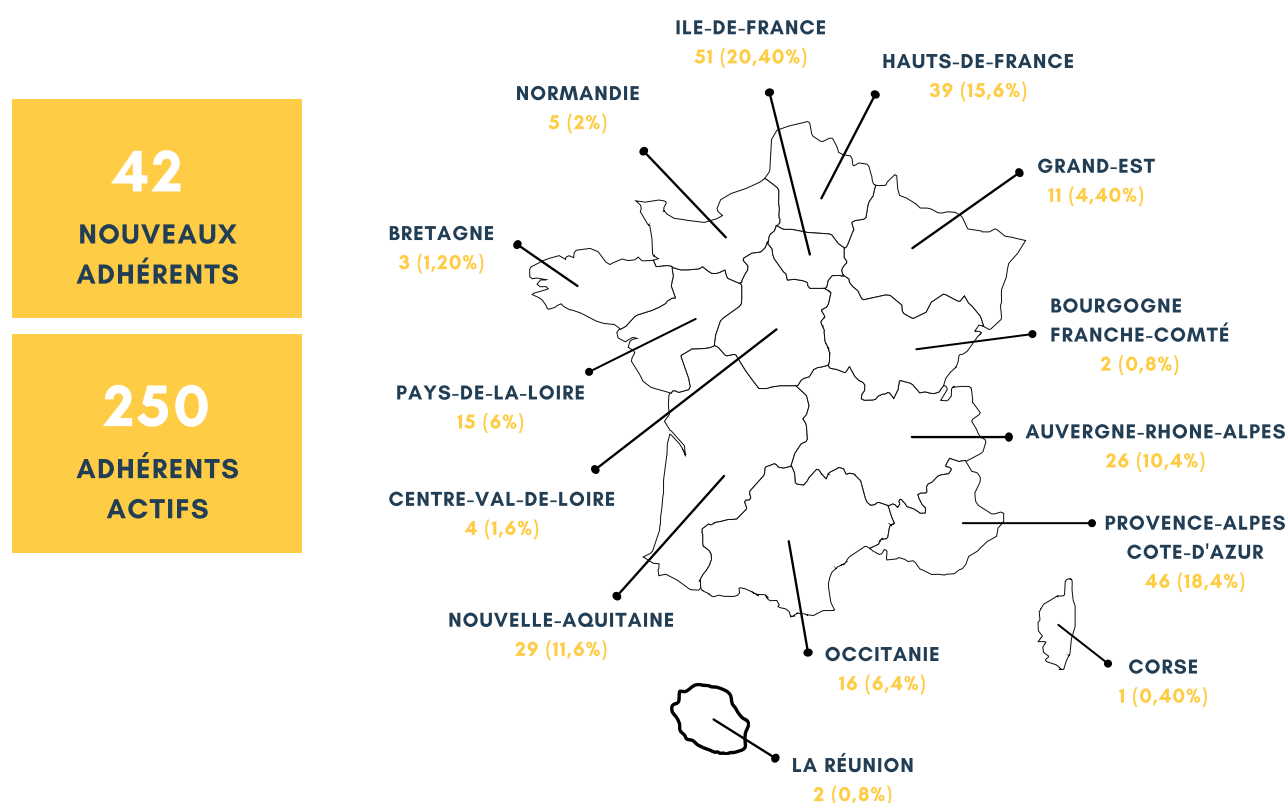
**Sont associés au conseil d'administration Mme Élodie Salin (Secrétaire générale), M. David Cluzeau (Président de la Commission sociale) et Mme Catherine Nasser.**

Le Synofdes est adhérent à L'UDES - Union des Employeurs de l'Économie sociale et solidaire et est membre du pôle ESS de l'AG2R La Mondiale.

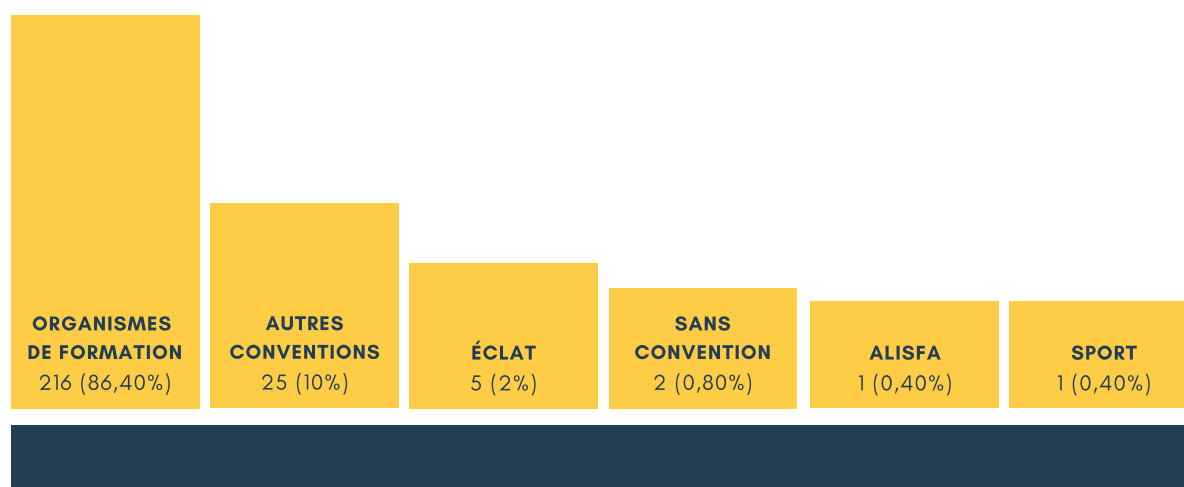
Il est également associé à Hexopée, organisation professionnelle représentative dans les branches ÉCLAT (Animation), du Sport, de l'Habitat et du logement accompagnés (HLA - ex-FSJT) et du Tourisme social et familial (TSF) dans le cadre d'un projet politique partagé et dans l'objectif de mutualiser des ressources et de l'expertise.

# Chiffres clés adhérents 2020

## Répartition par régions

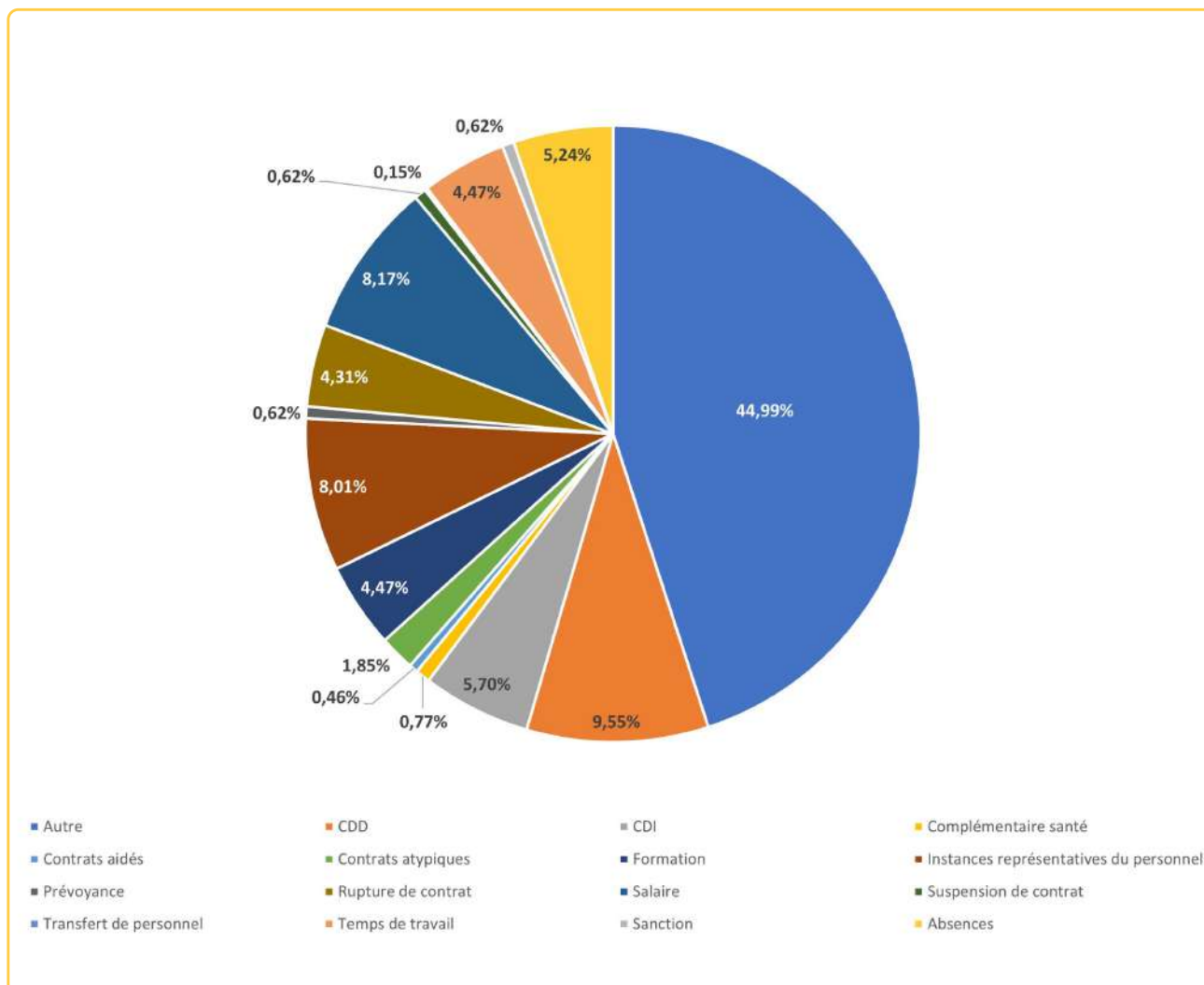


## Répartition par Conventions collectives nationales (CCN)



# Services aux adhérents

649 questions juridiques OF posées par 89 adhérents appliquant la CCN Organismes de formation



**112**

**articles/dossiers CCNOF dans les ressources de l'espace adhérents sans compter tout ce qui s'applique à toutes les CCN**

# Dialogue social : quel bilan pour le Synofdes ?

## Le Synofdes a participé à plus de 57 réunions paritaires :

- **16 CPPNI** (incluant une commission paritaire d'interprétation)
- **18 CPEF/SPP** : emploi et formation
- **18 CPPS** : santé et prévoyance
- **4 CVD : veille contre les discriminations**
- **1 association de gestion**
- Le Synofdes a réuni **6 commissions sociales** au cours de l'année 2020 pour préparer ces réunions paritaires.

## Sur l'année 2020, 11 accords et avenants signés :

- **9 avril 2020**  
Accord de méthode relatif à l'organisation du dialogue social dans la branche des Organismes de formation suite à l'épidémie de Covid-19.
- **23 avril 2020**  
Accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- **12 juin 2020**  
Accord cadre relatif à l'intéressement et avenant relatif à la précision des dispositions conventionnelles traitant des jours mobiles.
- **10 novembre 2020**  
Avenant relatif aux absences pour enfants malades, avenant relatif aux salaires minima conventionnels annuels bruts de l'année 2020 et accord relatif au temps partiel.
- **1er décembre 2020**  
Avenant relatif à la couverture complémentaire obligatoire frais de santé et avenant à l'accord du 3 juillet 1992 relatif à la mise en place d'un régime de prévoyance.
- **18 décembre 2020**  
Accord relatif à la formation professionnelle et au développement des compétences et avenant à l'accord de méthode du 9 avril 2020 relatif à l'organisation du dialogue social dans la branche des Organismes de formation suite à l'épidémie de Covid-19

**Le Synofdes s'est attaché, tout au long de l'année, à conserver une forme de proposition rédactionnelle remarquable, au service des employeurs et des salariés de la branche. Il est ainsi à l'initiative de la rédaction notamment des accords et avenants conclus sur l'égalité professionnelle, l'intéressement et les jours enfants malades.**

## Zoom sur l'apport de quelques accords

- **L'accord relatif aux absences pour enfants malades**

A compter de son extension, l'accord prévoit que les salariés ayant au moins un an d'ancienneté bénéficieront de trois jours rémunérés par an et par salarié, portés à cinq jours dont seulement trois jours rémunérés par an et par salarié si le salarié assume la charge d'au moins trois enfants de moins de 16 ans. Ce nombre est porté à cinq jours rémunérés par an et par salarié si l'enfant malade est âgé de moins d'un an ou s'il est en situation de handicap ou si son état de santé relève des affections longues durées issues des dispositions de l'article D 160-4 du Code de la Sécurité sociale.

- **L'avenant relatif aux salaires minima conventionnels annuels bruts pour 2020** Cet avenant ne prévoit pas d'augmentation des rémunérations. Néanmoins, il permet une mise en adéquation de la grille de rémunération à la nouvelle grille de classification issue de l'accord du 16 janvier 2017.

- **L'accord relatif au temps partiel**

Pour rappel, et jusqu'au 31 décembre 2020, la durée minimale de travail (sauf exceptions) était de 15h30.

Avec l'accord relatif au temps partiel, dont le Synofdes a poussé l'accélération des négociations, et à compter de son extension, la durée minimale de travail prévue par ce nouvel accord sera fixée à 14 heures par semaine (60,67 heures mensuelles ou 728 heures annuelles). Par exception, il est prévu une durée de 3 heures hebdomadaires (13 heures mensuelles ou 156h annuelles) pour certains emplois listés limitativement.

- **L'accord relatif à la formation professionnelle et au développement des compétences**

*A compter de la date de signature :*

- Création de deux sous-commissions au sein de la CPNEF : un Observatoire des Métiers et Qualifications (OPMQ) et une sous-commission chargée des certifications professionnelles.
- Allongement de la durée du contrat de professionnalisation à 24 mois (au lieu de 12 mois) pour les personnes préparant une formation diplômante ou certifiante en rapport avec les métiers de la branche, quelle que soit la filière.



A compter de l'extension :

### **Création d'une contribution conventionnelle**

Au total, chaque structure devra soutenir le financement de la formation professionnelle selon l'effectif de l'entreprise :

- *Les entreprises de moins de 11 salariés*  
= jusqu'à 1,5%
- *Les entreprises de 11 salariés et plus*  
= jusqu'à 2,5%

### **Abondement du CPF des salariés à temps partiel**

Pour les salariés à temps partiel dont la durée du travail est inférieure à 24h, si le salarié n'a pas été formé au moins 21h dans une période de quatre ans, le CPF fera l'objet d'un abondement de l'employeur sous forme de dotation complémentaire d'un montant forfaitaire de 315€.

Par ailleurs, des travaux paritaires de branche sont menés sur des sujets d'envergure concernant :

- Le Handicap
- Le CDI Intermittent

## **Influence et lobbying**

### **Élaboration et diffusion de plaidoyers**

#### **Création de la Commission Innovation**

La Commission Innovation rassemble des adhérents de différents territoires, différentes tailles et surtout des professionnels partageant une même envie d'explorer les enjeux et impacts liés aux grandes évolutions économiques, réglementaires et technologiques.

Ainsi, deux fois par mois, des dirigeants, des ingénieurs pédagogiques ou encore des chefs de projets multimodaux partagent leurs expériences, leurs questionnements et construisent les solutions à apporter à l'ensemble de la profession :

- **Publication des principes d'action** pour une transformation digitale réussie (principes pour l'action publique).
- **Propositions** à l'attention du Haut-commissariat aux Compétences et échanges réguliers avec leurs équipes.

- **Lancement d'un cycle "Transfo' digitale"** de webinaires destinés à tout organisme de formation, animés par des professionnels.
- **Partenariats** avec les réseaux de l'éducation, de la recherche et de la tech'.

### **Production de notes stratégiques :**

- **Propositions du synofdes** dans le cadre du lancement du Plan de relance. Notes remises à la Ministre du Travail le 29 octobre 2020.
- **Contribution du Synofdes** pour répondre aux enjeux de digitalisation de la formation : propositions pour un plan d'accompagnement à la transformation et au développement de l'offre de formation.

### **Saisines et rendez-vous institutionnels**

Rendez-vous réguliers avec les principaux acteurs institutionnels : DGEFP, Haut-commissariat aux compétences, Pôle Emploi, Régions de France, OFII, AKTO.

### **Participation à des groupes de travail nationaux**

#### **Initiés par les ministères**

- Groupe de travail formation/apprentissage coanimé par le cabinet du ministère du Travail et la DGEFP : 2 rendez-vous par mois.

Transmission des informations aux délégués régionaux du Synofdes

- Groupe de travail du Haut-commissariat aux compétences pour l'accompagnement à la transformation et au développement de l'offre de formation.

#### **Initiés par des partenaires**

- Contributions dans le cadre des groupes de travail du FFOD (Forum des Acteurs de la Formation à distance) sur les pratiques d'achat et les coûts de la formation.
- Membre du Comité de surveillance CERTUP MAIEUTIKA.

# Événements nationaux



## Interventions en tables rondes et séminaires

8/10/2020 : Centre Inffo

Intervention à la matinée d'actualité «Partenariats entre organismes de formation et certificateurs : repères pour rendre son offre éligible au CPF et aux autres dispositifs de financement».

## Organisation d'événements

27/02/2020 : en partenariat avec l' Afref

Une matinée sur la notion de responsabilité en formation.

Cette matinée a réuni 150 personnes. Les notions de responsabilité juridique résultant d'un engagement contractuel et la notion de responsabilité sociale de l'entreprise ont été débattues lors de cette matinée.

## Partenariats

Différents partenariats ont été impulsés avec des têtes de réseaux pour porter une même vision de la formation, développer le partage d'informations et les collaborations :



## Communication

### Relations presse

#### Renforcement des interactions avec l'AEF

- Partage des coordonnées des référents régionaux AEF et Synofdes.
- Prises de paroles et interviews.

## Revue de presse (sélection d'articles)

- 02/03 : Centre Inffo** - La médiation contribue à l'amélioration des pratiques (matinée Afref-Synofdes).
- 12/03 : AEF** - *Coronavirus : le Synofdes veut renégocier certaines clauses de ses marchés de formation en région.*
- 06/04 : Nouvel Obs** - *Pourquoi le compte personnel de formation (CPF) est une révolution.*
- 30/04 : Centre Inffo** - Michel Clézio, président du Synofdes - Injonction au distanciel : état des lieux.
- 30/04 : AEF** - *Organismes de formation : le Synofdes et le CNEA développent une application pour accompagner la reprise d'activité.*
- 06/08 : News Tank RH** - *Synofdes : les pistes de travail et de mobilisation envoyées à la ministre du Travail.*
- 17/06 : News Tank RH** - *Validi, une application de suivi des protocoles sanitaires lancée par le CNEA et le Synofdes.*
- 04/09 : AEF** - *Organismes de formation : Élodie Salin rejoint le Synofdes en tant que Secrétaire générale.*
- 18/09 : Centre Inffo** - *Le Synofdes appelle à un effort conjugué pour moderniser l'appareil de formation.*
- 01/10 : News Tank RH** - *Formation : Michel Clézio réélu président du Synofdes.*
- 30/10 : News Tank RH** - *Formation - Pas de fermeture administrative et des dérogations au distanciel "par publics".*
- 2/11 : AEF** - *Satisfait du maintien du présentiel, le Synofdes formule des pistes pour accompagner l'évolution de l'offre de formation.*
- 10/12 : AEF** - *La formation professionnelle des personnes détenues reprend, après un mois d'arrêt lié à la situation sanitaire.*

## Communiqués de presse

- 16/03** : Communiqué de presse - Coronavirus.
- 16/03** : Communiqué Covid-19 Ministère du Travail - 15 mars 2020.
- 19/03** : *Activité partielle : l'État reculerait et mettrait en danger des milliers d'emplois. Le CNEA et le synofdes demandent des éclaircissements.*
- 17/06** : *Le CNEA et le Synofdes lancent l'application de suivi des protocoles sanitaires, Validi.*
- 02/07** : *Communiqué de presse - Peu soutenus pendant la crise, les organismes de formation alertent les pouvoirs publics.*
- 11/09** : *Plan de relance.*
- 15/09** : *Le Synofdes se félicite du plan national de relance et appelle à la co-construction pour sa pleine réussite.*
- 01/10** : *Le Synofdes renouvelle son conseil d'administration.*
- 29/10** : *Les premières informations suite à l'annonce du reconfinement.*

## Statistiques du site internet www.synofdes.org



## Statistiques Twitter



## Statistiques E-mailing et newsletters



### QUELQUES EXEMPLES D'E-MAILING

- Synofdes/Voeux 2020
- Information - Extension de l'accord classification et guide paritaire
- Délégation régionale Ile-de-France : invitation à deux événements
- Relance enquête reprise d'activité
- Journée des initiatives territoriales - 24 novembre 2020
- Communication - webinaire du 17 décembre prochain animé par Format Dialogue

### FOCUS NEWSLETTER

**728**  
D'ABONNÉS

**16**  
PARUTIONS

### LES RUBRIQUES

Le Synofdes fait entendre sa voix  
Actualités emploi-formation  
Interview  
Actualités conventionnelles  
Ressources et perspectives  
Agenda



[WWW.SYNOFDES.ORG](http://WWW.SYNOFDES.ORG)